

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Dans sa séance du 10 mars 2021, le conseil municipal a décidé :

- L'approbation à l'unanimité, du compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2021
- De ne pas recruter de personnel pour l'entretien des sanitaires du camping et de confier la prestation à la Société EVERCLEAN pour un montant de 19 669.02 € et d'autoriser le Maire à signer la commande.
- L'acquisition d'un nouveau logiciel camping APPLICAMP (licence/installation 300 € HT Formation/paramétrage 800.00 € HT, maintenance 45.00 € HT par mois) et de procéder au changement de l'ordinateur.
- L'installation d'une double barrière (entrée/sortie) avec lecture de plaques d'immatriculation, sur le camping par l'Entreprise THIBIERGE pour un montant HT de 14 307.12 €
- Le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe spécificité jardinage/paysage à temps complet pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2021 en contrat aidé PEC. Une convention sera signée avec la Mission Locale du Blaisois
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel pour accroissement temporaire d'activité ayant pour mission d'aider un agent en situation de handicap déjà en poste, pour une période de 12 mois à compter du 15 avril 2021. Cet agent sera recruté soit en contrat aidé PEC, soit en contrat CDD avec une aide de l'Etat (FIPHFP) correspondant aux 2/3 du salaire.
- L'acquisition d'un terrain pour l'abris-bus des Gouttechalières aux prix de 1 €. Le bornage ainsi que les frais notariés seront à la charge de la Commune.
- De définir un prix d'acquisition des terrains des bords de Loire.
- De reporter ultérieurement la décision de fixer un prix d'acquisition des bandes de terrain de la Gautrie après recensement des terrains et rencontre de l'ensemble des propriétaires
- D'approuver le règlement intérieur du Marché
- D'informer le conseil municipal que les bureaux d'études SATIVA, CHOREME et TENDRE VERT ont été consultés pour l'aménagement des bords de Loire. Les offres doivent être présentées avant le 25 mars 2021. Le choix sera acté le 13 avril 2021.
- De retenir le bureau d'études NOCTABENE pour la réfection de l'éclairage public des bords de Loire devant travailler en collaboration avec le bureau d'études aménagement paysagé, pour un montant de 13 121.50 € HT
- De fixer le montant du loyer à 200 € par mois plus les charges pour l'occupation du porche et de la cour de l'ancienne Poste par le Pépiniériste Entreprise DASMIEN du 01/04/2021 au 31/12/2021
- De donner les informations suivantes :
- Don : une caravane a été donnée à la commune. Après sa remise en état et aménagement, elle pourra servir lors des différentes manifestations.
- Fleurissement : Arthur GRELET a fait une rapide présentation du fleurissement à venir
- Commerçants : En attente des conclusions de l'étude d'aménagement de la sécurité dans le bourg, aucune nouvelle autorisation d'occupation du domaine public ne sera délivrée. Les commerçants seront destinataires d'un courrier.
- Eco-pâturage : une présentation est programmée le 13 avril 2021 en début de séance du conseil municipal.
- Mairie :
Une réorganisation des locaux est prévue ainsi que le renouvellement du parc informatique (fin de contrat de location). Une estimation est demandée à FEPP.
- Chantier citoyen : il aura lieu le 21 mars 2021 en effectif restreint pour la cour de la Mairie.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 38

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
Chaumont sur Loire, le 17 mars 2021

Le Maire,
B. MARSEAULT.